VILLE DE BRUXELLES

Finances Secrétariat central FIN



STAD BRUSSEL

Financiën **Centraal secretariaat FIN**

Réf. Farde e-Assemblées : 2407420

N° OJ: 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Subside spécifique à la Croix-Rouge.- Prolongation de 2 mois.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 15 mars 2021, arrêté sur le subside spécifique à la Croix Rouge de février 2021 à avril 2021;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus à l'article 12403/33202 du budget ordinaire 2021;

Afin d'assurer le nettoyage du site occupé par la Croix Rouge pour la distribution de repas (l'ancien garage Citroën-Vergote sis Square Sainctelette - 1000 Bruxelles).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté:

Article unique: Prolonger le subside spéficique de 2 mois (mai 2021 et juin 2021) pour un montant total de 5.247,98 EUR, à l'article 12403/33202 du budget ordinaire 2021, à la Croix-Rouge de Belgique, rue de Stalle 96 - 1180 Bruxelles (n° d'entreprise 406.729.809).

Annexes:

